

La place de l'être humain dans le cyberspace

Alexandre Hamel (Mastere – Université de Sherbrooke)

Juillet 2013 – article n°II.2

Le cyberspace est ce réseau universel connectant des individus à l'échelle planétaire¹. Certains, par exemple, le surnomment le « cerveau planétaire »², d'autres parlent d'une forme d'« intelligence collective »³. En raison de ses dénominations, il est possible d'y entrevoir son essentielle synergie avec l'être humain. En effet, l'homme vit dans une société en réseau et le cyberspace fait partie de sa vie quotidienne, presque partout sur la planète. Il y est dépendant, que ce soit parce qu'il y échange son savoir, parce qu'il s'en sert pour communiquer, en dehors des frontières, avec d'autres utilisateurs ou pour des raisons économiques importantes. Par ailleurs, l'être humain est indissociable du cyberspace, puisque l'un ne va pas sans l'autre. Que ce soit pour « son caractère participatif, collaboratif, ouvert et propice à la constitution de réseaux sociaux »⁴, l'Homme « fait » le cyberspace, mais aussi « est » le cyberspace. Dans leur relation, ces deux acteurs sont d'un seul tenant. Dans cette dépendance et cette indissociabilité, l'Homme y trouve une place fondamentale, entre autres, parce qu'il intervient directement dans le contenu du cyberspace. Aussi, il y est présent à titre de figurant, parce qu'il ne peut totalement contrôler son action. Finalement, il peut être exposé contre son gré aux conséquences de l'utilisation du cyberspace par d'autres utilisateurs, ce qui le place en situation d'être subissant.

La question de la place de l'être humain (l'Homme) dans le cyberspace s'impose. Elle mérite d'être analysée, d'abord, dans les rôles que l'être humain joue à titre d'agissant, de figurant, ainsi que de subissant, puis ensuite, dans une approche plus philosophique, afin d'entrevoir les perspectives que le cyberspace pourrait prendre, dans l'existence de l'Homme.

1 – L'Homme : agissant, figurant et subissant

L'Homme est tout d'abord agissant, puisqu'il entre en scène à titre de créateur, de régulateur et parce qu'il participe activement au contenu. Lorsqu'il crée le contenu du cyberspace, il y inscrit de l'information et l'entrepasse de diverses manières, afin que celui-ci puisse être accessible partout dans le monde⁵. En bref, il est le maillon essentiel dans l'interconnexion que représente le cyberspace puisque tout son contenu est le reflet du savoir de l'être humain⁶. Par ailleurs, celui-ci agit aussi afin d'encadrer le partage d'information à l'aide de différentes techniques de protection de la propriété intellectuelle, de censure, de logiciels antivirus, etc. C'est le cas entre autres du Digital Millennium

¹ Pierre Musso, « Le cyberspace, figure de l'utopie technologique réticulaire » (2000) 32 *Sociologie et sociétés* 31, à la p 31.

² *Ibid.*

³ Pierre Lévy, *L'intelligence collective – Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte, 1994.

⁴ Pierre Lévy, « Internet : de quel séisme parle-t-on? » (2008) 32 *Cairn* 189, à la p 190.

⁵ Mary Lou Maher, « What People Talk About in Virtual Worlds » dans John Karat, *Human-Computer Interaction Series*, Springer, à la p 203.

⁶ Gérard Ayache, *Homo sapiens 2.0, Introduction à une histoire naturelle de l'hyperinformation*, Paris, Max Milo Éditions, 2008.

Copyright Act, aux États-Unis, qui, depuis 1998, œuvre dans la répression du piratage informatique⁷. Il agit aussi dans la protection des droits de l'homme, dans l'utilisation du cyberspace, entre autres en ce qui concerne la vie privée et la liberté d'expression.

Ensuite, l'Homme apparaît comme un être figurant le cyberspace, puisqu'il ne contrôle pas la circulation de l'information qui y est contenue. Par exemple, en mettant à disposition de tous des renseignements personnels sur les réseaux sociaux tels que Facebook, l'être humain joue aussi le rôle de figurant puisqu'il ne peut contenir sa propagation. Par surcroît, un musicien peut voir son œuvre piratée, mise sur internet et partagée partout sur la planète, par l'entremise de téléchargements illégaux. Ce phénomène est aussi démontrable par la montée de la création collaborative, dans laquelle « l'auteur [d'une œuvre] devient utilisateur des œuvres des autres, le spectateur devenant auteur »⁸. Par ailleurs, la question du droit de la propriété intellectuelle et des politiques d'interventions étatiques se posent alors, dans un contexte où l'information devient un « bien commun ».

Finalement, l'Homme est aussi un être subissant, dans le cyberspace, entre autres parce qu'il est soumis aux cyberattaques de toute part : cyberterrorisme, cyberespionnage, etc. L'homme joue un rôle passif, lorsqu'il « subit » la création des autres utilisateurs du cyberspace. Le vol d'information est un excellent exemple de cyberespionnage et le cas de Wikileaks démontre bien cette dualité que représente la transparence et l'accès à l'information face aux dommages à la sécurité de l'État que peut représenter l'accès sans frontière au cyberspace et à son contenu. L'être humain est aussi subissant, lorsqu'il est en proie au cyberterrorisme, entre autres par « l'hactivisme » que représente Anonymous⁹. Sous toutes ces perspectives, l'utilisateur « fait », « est » et « subit » le contenu.

2 - Le cyberspace et le transhumanisme

La place de l'Homme dans le cyberspace, mais plus précisément les perspectives quant à sa place dans le futur, peuvent se traduire par le transhumanisme. Ce courant philosophique représente en fait une conception humaniste par laquelle l'être humain est perçu comme un être n'ayant aucune limite de perfectibilité. Son amélioration peut être obtenue par « la convergence des nanotechnologies, des biotechnologies, des technologies de l'information et des sciences cognitives »¹⁰.

Plus particulièrement, l'extropianisme, courant dérivé du transhumanisme, tend à démontrer que les capacités de l'Homme sont infinies et que les limites politiques, culturelles et biologiques de chaque être humain peuvent être transcendées. Le cyberspace consiste alors en une réalité que l'on programme, une extension de la mémoire de l'Homme et un métissage dans l'être humain et les différents réseaux¹¹. D'ailleurs, le roman de science-fiction *Neuromancer* de William Gibson¹² est un excellent cas d'espèce démontrant ce à quoi tendent les extropiens.

Néanmoins, la place que l'Homme peut avoir dans ce courant de pensée pose des problèmes éthiques et identitaires. Entre autres, ceux-ci concernent les conséquences positives, mais surtout négatives du désir du dépassement de la condition humaine. Aussi, la question des droits de l'homme et des garanties fondamentales du respect à la vie, à la liberté et à l'intégrité physique peut être en conflit

⁷ *The Digital Millennium Copyright Act*, Pub L No 105-304, 112 Stat 2860 (1998).

⁸ Pierre Lévy, « Internet : de quel séisme parle-t-on ? » (2008) 32 *Cairn* 189.

⁹ Maxime Pinard, « L'hactivisme dans le cyberspace : quelles réalités ? » (2012) 87 *Revue internationale et stratégique* 93.

¹⁰ Mojgan Tavangarrizi, *Analyse de la problématique des arguments moraux entre le transhumanisme et l'humanisme au sujet de l'amélioration humaine par la convergence des NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information et sciences cognitives)*, mémoire de MA, Université du Québec à Chicoutimi, 2011 [non publié].

¹¹ Antonio A Casilli, « Le débat sur le nouveau corps dans la cyberculture : le cas des Extropiens » dans O Sirost, *Le corps extrême dans les sociétés occidentales*, Paris, L'Harmattan, 297.

¹² William Gibson, *Neuromancien*, Paris, J'ai Lu, 1988.

avec le transhumanisme. En l'espèce, quelle est la place de la justice, de l'équité ainsi que de la dignité humaine dans cette approche¹³?

Conclusion

En conclusion, la place de l'Homme est souvent oubliée au profit de la technicité et de l'amélioration de la technologie. Sa place en tant qu'être agissant, figurant et subissant est souvent négligée, dans l'analyse du cyberspace. Certes, en l'améliorant sans cesse, celui-ci peut apporter plusieurs bénéfices pour l'être humain, si ce n'est que la suppression des frontières politiques et culturelles, mais une recherche constante de la performance peut amener la technique à représenter « une contestation de la condition naturelle de l'homme »¹⁴. À mon avis, celui-ci doit donc conserver son rôle essentiel, tout en gardant à l'esprit qu'entre autres, les droits de l'homme existent sur la base d'une moralité inhérente à la nature humaine de l'Homme. Cette nature ne doit être transcendée.

Liste de publications de référence

- Ayache, Gérard, Homo sapiens 2.0, Introduction à une histoire naturelle de l'hyperinformation, Paris, Max Milo Éditions, 2008.
- Casilli, Antonio A, « Le débat sur le nouveau corps dans la cyberculture : le cas des Extropiens » dans O Sirost, Le corps extrême dans les sociétés occidentales, Paris, L'Harmattan, 297.
- Desforges, Alix, Frédéric Douzet et Jean-Loup Samaan, « Les pirates du cyberspace » (2009) 134 Hérédote 176.
- Dumont, Jean-Marc et Nina Testut, Facebook Et moi! Et moi! Et moi!, Paris, Hoebeke, 2009.
- Harle, Robert F, « Cyborgs, uploading and immortality – Some serious concerns » (2002) 41 Sophia 73.
- Huyghe, François-Bernard, « Le cyberspace, nouvel enjeu stratégique » (2012) 87 Revue internationale et stratégique 176.
- Lévy, Pierre, *L'intelligence collective – Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte, 1994.
- Musso, Pierre, « Le cyberspace, figure de l'utopie technologique réticulaire » (2000) 32 Sociologie et sociétés 31.
- Pinard, Maxime, « L'hacktivisme dans le cyberspace : quelles réalités ? » (2012) 87 Revue internationale et stratégique 93.
- Tavangarrizi, Mojgan, Analyse de la problématique des arguments moraux entre le transhumanisme et l'humanisme au sujet de l'amélioration humaine par la convergence des NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information et sciences cognitives), mémoire de MA, Université du Québec à Chicoutimi, 2011

¹³ Mojgan Tavangarrizi, Analyse de la problématique des arguments moraux entre le transhumanisme et l'humanisme au sujet de l'amélioration humaine par la convergence des NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information et sciences cognitives), mémoire de MA, Université du Québec à Chicoutimi, 2011 [non publié].

¹⁴ Gérard Ayache, Homo sapiens 2.0, Introduction à une histoire naturelle de l'hyperinformation, Paris, Max Milo Éditions, 2008.

Chaire Cyber-Défense et Cyber-sécurité

Fondation Saint-Cyr, Ecole militaire, 1 place Joffre, 75007 Paris
Téléphone: 01-45-55-43-56 - courriel: contact@chaire-cyber.fr; SIRET N° 497 802 645 000 18
La chaire remercie ses partenaires



CENTRE DE RECHERCHE
DES ECOLES DE
SAINT-CYR COÛTQUIDAN



THALES